

MANUEL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES

On s'abonne à Paris, chez MM. Hachette et Cie, libraires-éditeurs, boulevard Saint-Germain, 79; dans les départements, chez tous les libraires ou dans les bureaux de poste.

Prix de l'abonnement :

FRANCE. 6 fr »
UNION POSTALE 7 fr. 75

Prix du numéro. 10 centimes.

Les abonnements se prennent à partir du 1^{er} de chaque mois. — On ne s'abonne que pour un an.

SOMMAIRE

Partie générale.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT : Suppression des fonctions de directeur et de directrice d'école primaire (BENGINETTE). — A l'Étranger : L'enseignement de la morale en France (E. V.). — A travers la pédagogie (Ch. TRIAUD. — E. L. T.). — Opinions de nos lecteurs (ALBERT N.). — Communications diverses. — Revue de la Presse (LECTOR). — Revue des bulletins départementaux de l'enseignement primaire.
VARIÉTÉS : Un Homme (GASTON MOUCHET). — Les proverbes à la mode (EMILE HINZELIN). — Une Héroïne (X).
ACTES OFFICIELS CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : Personnel. Nominations. — Avis administratifs. — Annonces.

A NOS LECTEURS. — Pendant la période des vacances, nous supprimons, comme de coutume, la Partie Scolaire du journal, qui ne peut avoir alors aucune utilité pour les maîtres. Dès la première semaine d'octobre, le journal reparaitra au complet avec sa Partie générale et sa Partie scolaire.

Le service de la correction des copies, suspendu aussi pendant les mois d'août et de septembre, sera repris à la rentrée des classes.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

SUPPRESSION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR ET DE DIRECTRICE D'ÉCOLE PRIMAIRE.

Cette question s'agite depuis quelque temps. Chacun émet son opinion. Permettez-moi de risquer la mienne¹.

Cette question des directeurs a une grande importance. J'ose dire que le bon recrutement des instituteurs en dépend autant que du traitement. Le nombre des écoles n'augmentera pas considérablement, tandis que celui des adjoints va en augmentant, de sorte qu'il sera de plus en plus difficile de récompenser par une direction les meilleurs adjoints. Quand, au traitement dérisoire, s'ajoutera la triste perspective de rester pendant 25 ans instituteur adjoint, sans initiative,

sans considération, je crois qu'il faudra une vocation fumeusement robuste pour.... ne pas désertier.

On a proposé de faire élire le directeur par les adjoints. Ce projet, en apparence égalitaire et démocratique, jetterait un discrédit sur l'école et semerait la division parmi les maîtres.

Je dis qu'il est en apparence égalitaire parce que l'élu sera non pas le plus digne, mais le plus populaire, je veux dire le plus intrigant.

Je dis qu'il est en apparence démocratique parce que l'autorité que donne le suffrage universel confine souvent au despotisme.

Je suis cependant partisan de l'abolition des fonctions de directeur d'école primaire, car je me défie, autant pour moi-même que pour les autres, de l'autorité qui fait tourner la tête à tant de gens, qui les rend jaloux, injustes, orgueilleux, vindicatifs, etc. Je n'accuse pas les directeurs et les directrices de tous ces défauts, mais ils sont faillibles, et d'ailleurs je les mets au défi de pouvoir dire qu'ils n'ont jamais abusé de leur autorité.

1. Il est bien entendu que, suivant le désir de l'auteur, c'est son opinion toute personnelle qui s'exprime ici. Elle est assez originale pour intéresser, et si elle provoque des contradictions, le *Manuel*, comme toujours, sera heureux de favoriser la libre discussion.
(LA RÉDACTION).

Ils ne peuvent donc pas en vouloir aux adjoints ni à leurs collègues de chercher une organisation qui se rapproche un peu plus de l'idéal de justice.

Revenons à l'école où le directeur sera désigné par ses collègues. Passons sur la période électorale qui sera aussi agitée que celle des délégués aux Conseils départementaux. Heureux encore si chaque concurrent respecte son adversaire et heureux surtout si cette agitation ne transpire pas au dehors, car alors c'en serait fait du respect dû aux instituteurs!

Enfin, voilà le directeur nommé. Va-t-il oublier les horions de la veille? Quelle sera sa conduite envers ses adversaires?

Cette situation sera-t-elle plus enviable pour les adjoints que le système actuel?

Le directeur n'est pas nommé à vie. Au bout de trois ou quatre ans il comparait devant ses inférieurs. Et voilà les intrigues, la mauvaise foi des périodes électorales qui recommence. S'il a été directeur consciencieux, il sera inévitablement battu par un intrigant.

Quelle sera la situation de ce directeur dégradé vis-à-vis de son nouveau directeur, de ses élèves, des familles?

Cette dernière question n'est-elle pas la condamnation de ce système?

Faut-il conserver le régime actuel où des maîtres méritants restent si longtemps adjoints, en tutelle comme des élèves-maîtres, pendant que dans toutes les administrations on avance à l'ancienneté non seulement en grade, mais aussi en considération et en indépendance!

L'instituteur adjoint peut aspirer à la 1^{re} classe. Il a le traitement, c'est vrai, mais il reste adjoint comme à sa sortie de l'École normale et il n'a que la considération et l'indépendance d'adjoint, qui sont bien minimes.

Et il ne faut pas se le dissimuler, ces vieux adjoints, comme les vieux pions de jadis, sont considérés par les élèves et pas leurs parents comme des incapables ou des indignes.

De quelle considération veut-on qu'ils jouissent aux yeux des élèves, aux yeux des familles, quand on verra leurs anciens élèves, quelle que soit l'administration civile ou militaire qu'ils aient choisie, obtenir des grades reconnaissables par le costume ou l'appellation?

Il ne reste à l'instituteur adjoint que la ressource de libeller ses cartes : X..., instituteur adjoint de 1^{re} classe.

Et encore faudra-t-il qu'il attende la 1^{re} classe pour éblouir, car le public resterait bien indifférent pour ne pas dire dédaigneux devant un adjoint qui se dirait de 5^e classe, de 4^e classe, voire même de 3^e ou de 2^e classe.

Je ne parlerai pas des rapports tendus qui existent entre directeurs et adjoints. Il est inutile d'insister sur des faits que tout le monde connaît.

Si l'on ne veut pas adopter une hiérarchie unique pour tous les fonctionnaires, ce qui cependant simplifierait les choses et mettrait les instituteurs à leur vraie place, il faut relever le prestige de l'adjoint qui a bien souvent autant de brevets, d'âge et d'expérience que son directeur; il faut que l'adjoint devienne, au bout d'un certain nombre d'années de services, l'égal du directeur, et pour cela, il faut tout simplement envoyer au musée les appellations d'adjoint et de directeur et les remplacer par le titre unique d'instituteur.

Le titre de directeur est-il indispensable? J'ai lu, dans quelque histoire à l'usage des écoles primaires, que la fuite du roi Louis XVI avait démontré aux Français qu'ils pouvaient se passer d'un maître. Nous voyons souvent des écoles qui restent deux ou trois mois sans directeur et qui ne sombrent pas pour cela; au contraire, chaque maître, n'étant plus en tutelle, a conscience de sa responsabilité. L'expérience est faite.

Voici donc mon projet que je soumets à la critique :

Les titres de directeurs et de directrices, d'adjoints et d'adjointes d'écoles primaires sont supprimés.

Le personnel ne se composera que de stagiaires et de titulaires de X classes.

Les stagiaires resteront subordonnés au titulaire dans les écoles à deux classes et au titulaire de semaine dans les écoles à plusieurs classes.

Chaque maître titulaire sera responsable de sa classe, devant l'inspecteur, sans intermédiaire.

Les fonctions de directeur seront, à tour de rôle et pendant une semaine, remplies par les titulaires âgés au moins de 25 ans.

Le titre de directeur de semaine est pris par le titulaire de semaine.

La semaine est comptée à partir du samedi 5 heures au samedi suivant. Les maîtres se passent les consignes le samedi après la classe du soir.

Le service de semaine consiste à correspondre avec les inspecteurs, recevoir les parents, surveiller les élèves avant le commencement de la classe, à donner le signal de l'entrée et de la sortie, à veiller au nettoyage, à l'entretien et à la conservation des locaux et du matériel.

Dans le cas où une décision grave et immédiate s'imposerait, les maîtres délibéreraient et voteraient, la voix du plus ancien étant prépondérante.

Tous les maîtres étant solidairement responsables de la bonne tenue de l'école, devront dénoncer tout manquement grave d'un collègue sur un registre dénommé le « Journal » de l'école.

Ce journal recevra toutes les délibérations d'ordre pédagogique ou administratif.

Afin que la charge des tout petits (cours préparatoire et élémentaire) ne soit pas une déchéance aux yeux des maîtres, des élèves et des parents, l'arrêt de nomination des titulaires désignera le cours dont ils seront chargés.

Les maîtres des classes élémentaires pourront être chargés d'un cours dans les classes supérieures.

Cette organisation existe dans les collèges et les lycées où l'on voit un jeune professeur de 25 ans professer la rhétorique ou la philosophie pendant que son collègue de 6^e à 50 ans passés et ne se trouve nullement amoindri.

La répartition des élèves dans les différentes classes se fera par les suffrages des maîtres, après une composition dont le texte sera envoyé par l'inspecteur.

Toutefois le nombre des élèves dans les classes préparatoire et élémentaire sera moindre que dans les cours moyen et supérieur.

Pour la distribution des logements, la préférence sera donnée au maître le plus élevé en grade ou au plus ancien dans le grade.

A ce point de vue, le titre de directeur disparaissant, il ne devra plus y avoir aucune distinction que celles de logement de célibataire et de logement de chargé de famille.

Un règlement établi par les maîtres titulaires (les stagiaires ayant voix consultative) déterminera les devoirs des maîtres relativement au nettoyage des escaliers de logements, des W.-C. à l'usage des maîtres, à l'heure de la fermeture de l'école, aux différents services généraux, au choix des livres, à la discipline, etc., etc.

En un mot, le pouvoir dictatorial du directeur étant supprimé, l'école sera une petite république et toutes les lois établies par le

directeur le seront désormais par tous les maîtres titulaires et à la majorité des voix, les stagiaires ayant voix consultative.

Passons à l'application de ce projet.

ÉCOLES A 2 CLASSES AYANT UN TITULAIRE ET UN STAGIAIRE.

Le titulaire a la direction de l'école et a autorité sur le stagiaire ou le titulaire trop jeune.

Dès que celui-ci a l'âge requis (25 ans), il collabore à la direction de l'école, c'est-à-dire qu'il prend la semaine à son tour.

ÉCOLES A PLUSIEURS CLASSES.

Les stagiaires sont sous l'autorité du titulaire de semaine.

A tour de rôle, les titulaires âgés de 25 ans prennent la semaine pour la direction générale de l'école. Ils sont aidés dans les services accessoires par les stagiaires et, au besoin, par le sortant ou le suivant de semaine.

UN ROULEMENT EST ÉTABLI DE FAÇON QUE CHAQUE TITULAIRE PASSE SUCCESSIVEMENT PAR TOUS LES SERVICES.

Je présente mon projet sans prétention, mais il y a une coutume que je voudrais voir en pratique chez nous comme elle l'est dans l'armée, c'est de mettre un projet à l'essai dans quelques écoles.

Dans l'armée, c'est en effet ainsi que l'on opère pour les moindres réformes. Quelqu'un a-t-il perfectionné un bouchon de fusil, aussitôt le ministre de la Guerre décide que le nouveau bouchon sera essayé dans quelques régiments. Quand la dépense est trop élevée, il restreint l'essai à une compagnie, même à une section.

Pourquoi n'en serait-il pas de même chez nous ? Les journaux pédagogiques élaborent les plus beaux projets, publient les meilleurs systèmes découverts en France, pratiqués avec succès à l'étranger. On en parle pendant quelque temps, et puis c'est tout. De même lorsque survient une catastrophe : un incendie, un déraillement, une épidémie, la presse s'agite, les députés interpellent le ministre qui promet tout ; mais, huit jours après, la question est enterrée jusqu'à la prochaine catastrophe.

Prouvons que la France n'est plus le pays de la routine.

Je présente un projet qui aurait au moins le mérite budgétaire d'économiser les indemnités de direction, sans compter les avantages moraux que les adjoints et les inspecteurs apprécieraient.

Le succès de ce projet prouverait qu'un degré de la hiérarchie est inutile et qu'on a pu s'en passer sans cataclysme. Il commencerait le procès des hiérarchies, le procès des grasses sinécures de toutes les administrations civiles et militaires.

Ce projet aurait encore l'avantage de supprimer la routine, chaque maître jouissant de la plus grande somme d'initiative. Ce serait le *rajeunissement permanent des cadres dirigeants*.

Pourquoi ne le mettrait-on pas à l'essai dans quelques écoles où la direction est vacante ?

Mais pour rassurer les directeurs, il faudrait leur déclarer que ce projet n'aurait pas d'effet rétroactif. En cas de succès, moins de trente années suffiraient pour assurer sans secousse le règne de l'anarchie — au sens étymologique du mot — que je rêve.

Qu'est-ce que trente ans quand il s'agit de changer les mœurs, de substituer le régime de la justice et du progrès à celui du bon plaisir et de la routine ?

BENGINETTE.

A L'ÉTRANGER

L'enseignement de la morale en France¹.

Le *Reichsbote* du 16 mai contenait l'article suivant : « Lettre d'un correspondant parisien de la *Vossische Zeitung* sur la manière dont on enseigne l'amour de la patrie en France.

Dans les écoles primaires de France qui, comme chacun le sait, sont laïques, on enseigne, en place de religion, la morale et l'instruction civique. Voici quelques extraits des manuels les plus répandus pour cet enseignement. Le *Livret de morale*, de Charles Dupuy, ancien président du conseil des ministres, est composé sous forme de catéchisme par questions et réponses. Nous trouvons, page 11 : « Question : Que devez-vous faire quand le drapeau tricolore passe ? Réponse : Quand le drapeau tricolore passe, je dois interrompre mes jeux et mon travail, je dois le regarder avec recueillement et le saluer avec respect : Chapeau bas, c'est la Patrie qui passe ! »

Dans le *Manuel d'éducation populaire*, de Charbonneau, on lit, page 204 : « La France est le plus beau pays du monde. Les Français sont supérieurs à tous les autres hommes par leur esprit, leur intelligence et leur cœur. Le peuple français est héroïque et généreux, il est le défenseur naturel du vrai, du beau, du bien ; son armée invincible incarne toutes les vertus. » Dans le livre du feu professeur Burdeau, ancien président de la Chambre des députés, composé également par questions et réponses, on trouve le passage suivant : « Question : Pouvons-nous aimer les Allemands ? Réponse : Ceux qui ont fait tant de massacres en France, ceux qui font tant souffrir les Français d'Alsace-Lorraine, nous devrions les aimer ? cela est impossible. »

Quelques recueils de poésies poursuivent un but identique. L'un des plus répandus est : *Tu seras soldat*, de E. Lavisse, professeur d'histoire. Dans un chant guerrier de ce recueil on lit, parmi d'autres strophes non moins réjouissantes :

« On va leur percer le flanc,
Rantan, rantanplan, tire-tire.
On va leur percer le flanc,
Nous allons rire ! »

Et ce sont là les sentiments et les conceptions que l'on inculque aux enfants de 6 à 12 ans !

Ces citations sont absurdes. Le correspondant de la *Vossische Zeitung* n'a pas la moindre idée de ce qu'est une école française et il voit les choses comme il veut les voir. Est-ce ainsi qu'on sert la vérité ? Pour l'enseignement de la morale, comme pour toutes les autres matières, nous n'avons point de manuels officiels composés ou recommandés par l'administration. Des hommes compétents et des éditeurs préparent des livres de classe et les offrent ensuite aux instituteurs. Les maîtres intelligents choisissent de bons livres. En généralisant ainsi, le correspondant parisien commet une grossière erreur. Et c'est un procédé peu honorable que de juger tout l'enseignement moral d'après quelques livres, même d'après quelques citations détachées de livres peu connus.

Je fréquentais autrefois un collège allemand et à la place que j'occupais généralement dans la

¹ Cet article est traduit littéralement du journal *Das freie Wort*, qui l'a publié dans son N° du 20 juin 1902.

salle de cours, je trouvai un beau matin ces mots écrits en français : « A bas les Français ! » Cependant je n'ai jamais dit à mes compatriotes que tous les collégiens allemands étaient des mangeurs de Français et que ces sentiments étaient ceux que l'on inculque aux jeunes Allemands.

Quelle est en outre la valeur réelle des passages cités ? Je ne comprends pas pourquoi ce correspondant trouve singulier que nous ayons tant de respect pour notre drapeau tricolore. Le drapeau allemand est-il un objet indifférent ou sans importance pour la *Vossische Zeitung*, et le *Reichsbote*. Le drapeau n'est-il pas pour tout peuple civilisé le véritable emblème de la patrie bien-aimée ?

Le livre de Burdeau est loin d'être très répandu, et le fait que Burdeau était autrefois président de la Chambre ne donne à son livre aucun caractère administratif et n'a rien à faire avec l'esprit et le but de l'enseignement moral.

Quant à savoir si nous pouvons, oui ou non, aimer les Allemands, c'est une question dans laquelle je ne veux pas trop entrer, de crainte d'être obligé de rappeler des événements vraiment déplorables qu'il vaut mieux ne pas approfondir. Burdeau a exprimé son opinion personnelle, mais aucun ministre de l'Instruction publique n'oblige les instituteurs à imposer à leurs élèves l'opinion de Burdeau, à leur inculquer la haine ou la soif de vengeance. Nous comprenons tout différemment l'amour de la patrie et tout autre est notre vision des temps meilleurs. L'enseignement de la morale, en France, ne connaît pas la haine et s'efforce de développer dans les jeunes cœurs l'amour du beau, du bien, de la justice, de la bonté. Nous aimons les étrangers dans la mesure où ils s'associent à cet idéal élevé de progrès humain.

Je n'ai jamais vu le livre de Charbonneau. Cependant je suis professeur d'école normale et j'ai fréquenté l'école primaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Je ne sais avec quelle secrète intention le correspondant de la *Vossische Zeitung* veut qu'il soit l'un des plus répandus. D'ailleurs tous les peuples se vantent d'être chacun le plus beau, le plus vaillant, le plus fidèle.

La fin de ce surprenant article est tout simplement ridicule.

Le livre de classe : *Tu seras soldat*, y est cité comme un recueil de poésies. Or, il ne contient pas de poésies. La *Vossische Zeitung* pourrait facilement exiger de ses correspondants des renseignements plus exacts.

Ce recueil de poésies est attribué au professeur d'histoire Ernest Lavisse, et l'ouvrage est en réalité d'Emile Lavisse, lieutenant au 8^e bataillon de chasseurs à pied. Le rédacteur de la *Vossische Zeitung* n'a-t-il jamais eu le volume entre les mains ou l'a-t-il regardé à travers des lunettes spéciales ? Quoi qu'il en soit, le célèbre professeur d'histoire sera très amusé lorsqu'il apprendra (et je prendrai soin qu'il l'apprenne) qu'on lui attribue la composition de chants guerriers.

Le livre d'Emile Lavisse : *Tu seras soldat*, est un livre de lecture et non un manuel d'enseignement moral. L'auteur y traite de l'armée, des institutions militaires, en un mot de tout ce qu'un jeune Français appelé à faire son service militaire doit apprendre sur les bancs de l'école. Il raconte des actions héroïques tirées de l'his-

toire afin d'éveiller dans l'âme de l'enfant le sentiment national. Nulle part, il ne tombe dans le chauvinisme grossier. Le livre a pour épigraphe : « Honneur et patrie ». Que peuvent objecter à cela la *Vossische Zeitung* et le *Reichsbote* ?

Le chant guerrier en question se trouve encadré dans un passage des *Mémoires du capitaine Coignet* inséré dans son ouvrage par Emile Lavisse ; c'est une marche du XVIII^e siècle que Coignet introduit dans son récit. Ce ne sont pas seulement les grenadiers de Napoléon qui voulaient percer le flanc de leurs ennemis ; la coutume subsistera tant que les peuples se feront la guerre. Nous n'enseignons pas cette strophe aux élèves français, et le correspondant de la *Vossische Zeitung* porte toute la responsabilité du malentendu funeste que crée son rapport erroné.

Avant de réprimer les travers des étrangers, il serait bon de jeter un regard sur ceux de sa patrie. « Que chacun balaie devant sa porte, disait Goethe, et toute la ville sera propre. »

E. V.

A TRAVERS LA PÉDAGOGIE

Sanctions individuelles et sanctions collectives.

Nous avons suivi, l'an dernier, à Bordeaux, avec le plus vif intérêt, toutes les séances de la commission de l'éducation sociale, et depuis, nous avons commenté, dans la presse universitaire, les différentes résolutions prises, en ce qui concerne par exemple les modifications à adopter pour l'enseignement, l'organisation pédagogique et les programmes des écoles primaires.

Un point qui a donné lieu à des controverses et sur lequel les avis semblent encore partagés est celui qui est relatif à l'application des sanctions collectives, à l'école primaire.

Nous lisons en effet, dans le *Manuel général* (n^o 27) : « Par l'organisation pédagogique, on peut favoriser le développement du sens social. Le classement par groupes remplacerait avantageusement le classement individuel, en faisant disparaître l'esprit de rivalité entre enfants d'une même école. Dans le système disciplinaire, on substituerait les récompenses collectives aux récompenses individuelles ; ce nous semble un excellent moyen de faire sentir aux enfants l'heureuse répercussion que peut avoir un bon sentiment, une bonne action, sur le milieu environnant. Pour ce qui est des punitions collectives, nous n'oserions les ériger en système, parce qu'elles peuvent blesser le sentiment de justice, déjà très vif dans le cœur des enfants. »

L'auteur admet ainsi la substitution des récompenses collectives aux récompenses individuelles, et ne condamne pas formellement les punitions collectives.

Cette opinion n'est pas celle de M. Humbert, inspecteur primaire, qui écrivait il y a quelques mois :

« De nombreux maîtres se sont dit : « Faisons l'éducation sociale de nos élèves, en quoi ils ont eu raison. Mais où ils ont tort, c'est quand ils veulent faire passer cette idée du domaine spéculatif dans le domaine pratique : « Plus de concours entre élèves, plus de récompenses individuelles,

plus de distributions de prix ; sus aux médailles d'honneur, aux tableaux d'honneur, aux places d'honneur, à tous ces vestiges d'un passé qui doit être étouffé à jamais ! Remplaçons tout cela par des concours entre les classes de diverses écoles, par des graphiques élégants, grâce auxquels chaque cours verra les progrès réalisés, par des récompenses collectives ; nous donnerons même, si le besoin s'en fait sentir, des punitions collectives. L'élève, pour nous, n'existe plus ; la seule unité, c'est le groupe. » Eh ! bien, en agissant ainsi, on fait fausse route : une récompense collective est éminemment propre à exciter l'orgueil de certains élèves et à accroître l'apathie de certains autres. Il y a dans toutes les classes des élèves à l'intelligence éveillée, qui tiennent la tête de la division, et d'autres, dont l'esprit est mou, qui péniblement se traînent à la suite des premiers.

Si la classe a véritablement fait effort, si réellement elle a obtenu des succès qui méritent d'être récompensés, ces succès, elle les doit à la première catégorie d'élèves qui s'attribueront, et avec raison, tout le mérite des résultats obtenus ; ils se diront aussi que ces résultats auraient été plus brillants encore, si les élèves de la deuxième catégorie n'avaient, par leur incapacité ou leur mollesse, ralenti la marche de la division ; d'où, une irritation sourde contre cette seconde catégorie d'élèves. Parmi ces derniers, d'aucuns penseront qu'il est inutile de travailler ; à quoi bon se donner tant de peine pour gagner une récompense qu'ils sont sûrs d'obtenir, grâce aux efforts d'autrui ? Cette idée qu'ils peuvent toujours se reposer sur les autres s'enracinera peu à peu dans leur esprit ; ils entreront dans la vie, intimement persuadés que la société leur doit tout et qu'ils peuvent, sans effort, passer d'heureux jours. — Trouve-t-on que nous sommes pessimiste, et veut-on prétendre que chacun travaillera pour le plus grand bien de tous ? Cela n'est pas vrai, parce que cela n'est pas possible, mais cela le serait-il, qu'il y aurait encore entre les enfants cette saine émulation que justement on veut à tout jamais bannir. S'il s'agit de punitions collectives, les conséquences sont autrement graves. Les récompenses collectives peuvent, dans certains cas, être conservées, mais nous estimons que les punitions générales doivent être supprimées de toute société, parce qu'elles sont toutes injustes ; elles font pâtir les élèves laborieux des fautes commises par leurs condisciples ; elles découragent, par suite, toutes les bonnes volontés, et, à notre avis, le maître qui châtie un cours entier n'est pas plus logique que le prêtre qui, selon le mot de Montaigne, « quand les vignes gèlent en son pays, en accuse l'ire de Dieu ». — L'individu n'est pas une abstraction ; la société n'est pas davantage un mythe ; l'un et l'autre ne peuvent être séparés ; l'individu ne prend tout son essor qu'au sein de la société ; la prospérité de la société est la résultante de la prospérité des individus ; l'action de l'individu réagit sur la société tout entière qui, elle-même, par un contre-coup naturel, favorise le plein épanouissement de l'individu. La conclusion logique à tirer de là, est que bien fou serait celui qui, en éducation, prétendrait faire abstraction de l'individu. Continuons donc à développer l'enfant pour lui-même, en même temps que nous le développerons pour le milieu ; conservons récompenses et punitions individuelles, ajoutons-y les récompenses collec-

tives, mais bannissons à tout jamais les punitions générales qui n'auraient d'autre résultat que d'atrophier les bonnes volontés. »

Il nous semble que cette conclusion est bien, en effet, la seule logique. D'ailleurs, voici exactement le texte du principe adopté à Bordeaux : « L'organisation pédagogique et disciplinaire d'une école doit être inspirée par un idéal de justice et de fraternité. La discipline inspirera aux enfants le sentiment de la responsabilité individuelle et de la responsabilité collective, en même temps que l'amour de l'ordre et de la régularité. »

Les congressistes n'ont donc pas eu, un seul instant, la pensée de supprimer la récompense individuelle. Ils ont reconnu au contraire, et non pas implicitement, qu'il serait imprudent de vouloir noyer dans la collectivité le sentiment de la responsabilité individuelle, l'énergie personnelle, la force d'âme et de caractère ; qu'il serait téméraire de sacrifier la volonté, la vaillance de chacun, en l'habituant à s'appuyer sur tous. Et d'ailleurs l'éducation sociale n'est-elle pas comme l'éducation en général dont elle ne devient qu'une orientation, une œuvre constante de tact, d'encouragement, de redressement individuel, et doit-elle être impuissante à compléter son action collective par une influence particulière infiniment variée ?

L'application de ce système, tantôt individuel, tantôt collectif, en ce qui concerne les récompenses, mais exclusivement individuel, en ce qui concerne les punitions est, nous le reconnaissons, difficile et délicate ; elle demande une merveilleuse souplesse, une profonde connaissance des caractères, une grande variété de moyens. Mais faut-il se lasser de répéter que notre tâche est de celles qui ne réalisent jamais la perfection, et ne devons-nous pas nous résoudre à rester toute notre vie des apprentis ?

CHARLES TRIAUD.

(De l'Association générale de la Presse de l'Enseignement.)

*
* *

Jour de certificat.

Le chef-lieu de canton est en émoi. Les carrioles roulent. Les fouets claquent. Fraîchement débarqués, accompagnés de leurs familles anxieuses, mais fières, garçonnets et fillettes endimanchés parcourent les rues du bourg et, armés de quelques outils scolaires, porteplumes, crayons, papier, s'acheminent vers la maison d'école. Ce n'est point jour de foire. C'est le grand jour du certificat d'études.

Dans la cour aride du bâtiment municipal, devant la commission réunie, devant les délégués cantonaux, solennels et graves, pénétrés de l'importance de leurs fonctions, M. l'inspecteur primaire, après avoir fait décrire à sa bicyclette une courbe non moins savante que gracieuse, vient de mettre pied à terre.

M. l'inspecteur est soucieux comme il convient, lorsque, par 30 degrés centigrades, à l'ombre, on sent peser sur soi une lourde responsabilité. On est en juillet. C'est la saison pénible des examens, dure aux inspecteurs primaires. Il est huit heures du matin. Le soleil darde ses rayons brûlants. Les candidats sont légion. Les délégués cantonaux sont mobilisés. La journée sera chaude !

Il faudra, avant de déjeuner, corriger soixante-quatre dictées, apprécier soixante-quatre écritures, noter cent vingt-huit solutions de problèmes, lire et coter soixante-quatre devoirs de rédaction, juger vingt-sept travaux de couture. Pauvres examinés et infortunés examinateurs!

Une belle voix dicte un texte. Soixante-quatre patients enregistrent. On relit. On cueille les copies. On les porte devant la commission qui, crayons taillés, les attend.

Le sujet, hélas! est d'actualité. Il s'agit « des volcans ». M. l'inspecteur pèse judicieusement les fautes. Il règle le tarif d'appréciation. 1/4 de faute pour « haute tanton »; 1/4 de faute pour « répandre »; 1/2 faute pour « se reproduissent »; 1 faute pour « l'asphère terrestre ».

M. l'inspecteur est contrarié de voir que, malgré la bienveillance des juges, en dépit du dosage savant et indulgent des fractions de fautes, malgré la douceur des instructions ministérielles appliquées avec mansuétude, beaucoup de malheureux candidats arrivent encore à réunir en 1/8, 1/4 et 1/2 un total de 12 fautes entières. Il se demande comment il se fait qu'un mauvais phonographe vivant a enregistré, de sang-froid, « suer le vent », au lieu de « surélevant ».

Il s'afflige, — car son âme est bonne et il a foi dans l'œuvre de l'école, — de voir que trop d'enfants sont ainsi transformés par la dictée mal faite en médiocres phonographes qui ne pensent pas. Il s'attriste en constatant que beaucoup d'enfants prennent l'habitude funeste, dès les premiers jours de leur vie d'écolier, de lire des mots sans les comprendre, de prononcer des mots sans en connaître le sens, d'écrire des mots sans savoir ce qu'ils signifient. Il se demande avec inquiétude quels hommes, quels électeurs ils deviendront.

Il se propose de tenir dorénavant dans les écoles, au cours de ses inspections, des discours que certains trouveront peut-être osés... On l'entend grommeler entre ses dents. C'est qu'il se voit déjà en train de prononcer son homélie :

« Mes petits amis,

« Chaque fois que vous rencontrerez sur le tableau de lecture un mot que vous ne comprendrez pas, vous prierez votre maître de vous l'expliquer. Chaque fois que, dans un de vos livres, vous trouverez un mot, une phrase que vous ne comprendrez pas, vous vous arrêterez et vous prierez votre maître de vous l'expliquer. Chaque fois que votre maître prononcera ou vous dictera, pour vous le faire écrire, un mot dont vous ignorez le sens, vous arrêterez votre maître, vous poserez votre porteplume et vous n'écrirez pas avant d'avoir l'explication.

« J'appelle une classe bien disciplinée, une classe où chaque élève ne fait que ce qu'il comprend bien, ne lit que ce qu'il comprend bien, n'apprend, n'écrit que ce qu'il comprend bien.

« La rencontre d'un mot dont vous ne connaissez pas la signification devrait vous causer un malaise, quelque chose comme la peine que vous ressentez au pied quand vous avez un caillou dans votre soulier... »

M. l'inspecteur revint à la réalité. Il fallait corriger les compositions d'arithmétique.

OPINIONS DE NOS LECTEURS

A propos de certaines récompenses honorifiques.

Comme le savent probablement tous les lecteurs du *Manuel général*, les récompenses, en ce qui concerne les cours d'adultes sont, d'après une circulaire ministérielle, décernées sur la demande même des intéressés, après, il est vrai, avis favorable de l'inspecteur primaire, mais celui-ci ne peut guère, d'ailleurs, contrôler les résultats obtenus par l'instituteur.

Cette pratique me paraît ridicule. Elle me fait songer à ce bon vieux maître qui demandait à son inspecteur les palmes académiques... Dans quelles administrations voit-on, en effet, un employé réclamer une récompense qu'il croit avoir méritée? Ses chefs sont là et ils sont assez consciencieux pour la lui faire décerner lorsqu'il l'a gagnée. Pourquoi n'en est-il pas ainsi à propos des cours d'adultes?

D'autre part cette pratique me semble peu équitable. Je connais en effet un bon nombre d'instituteurs qui méritent certainement une récompense mais qui, par modestie, ne demandent rien, et naturellement n'obtiennent rien.

Aussi, je souhaite vivement de voir changer le plus tôt possible cet état de choses. Est-ce aussi le désir de mes collègues, lecteurs du *Manuel général*?

ALBERT N.,
Instituteur en congé à G. (Côte-d'Or).

COMMUNICATIONS DIVERSES

Vœu d'un conseil départemental.

Le Conseil départemental du Loiret :

Considérant que la situation pécuniaire des instituteurs est inférieure à celle des fonctionnaires de même degré appartenant aux autres administrations,

Considérant que ce sont les jeunes maîtres qui ont surtout à souffrir de l'insuffisance des traitements, ce qui rend de plus en plus difficile le bon recrutement du personnel,

Considérant qu'un tel état de choses ne saurait se prolonger sans mettre gravement en péril l'avenir des écoles laïques,

Considérant que, si les traitements des institutrices sont également insuffisants, il est avéré pourtant que le recrutement du personnel féminin se fait beaucoup plus facilement que celui des instituteurs,

Considérant qu'il est indispensable de tenir compte de ce fait, si l'on ne veut pas faire ajourner indéfiniment les améliorations urgentes par des revendications légitimes, sans doute, si on les considère d'un certain point de vue, mais dont les conséquences financières seraient manifestement hors de proportion avec les ressources que le Parlement peut actuellement mettre à la disposition du ministère de l'Instruction publique,

Considérant, d'autre part, qu'il est conforme à l'intérêt public de venir en aide aux fonctionnaires chargés de famille,

Emet le vœu :

1° Que le Parlement améliore avant tout et au plus tôt la situation des jeunes instituteurs;

2° Que les stagiaires soient titularisés à partir du 1^{er} janvier qui suivra l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique (à moins que le conseil départemental n'ait refusé de les présenter pour a titularisation);

3° Que l'avancement ait lieu à l'ancienneté, sinon tous les cinq ans, au moins tous les six ans, et qu'il puisse avoir lieu au choix après trois ans, mais pour un quart du personnel seulement;

4° Que les instituteurs et les institutrices soient répartis en six classes, y compris les stagiaires, recevant les traitements suivants :

INSTITUTEURS :

Stagiaires. . .	1 100 fr.
De la 5 ^e classe.	1 200 »
— 4 ^e —	1 400 »
— 3 ^e —	1 600 »
— 2 ^e —	1 800 »
— 1 ^{re} —	2 000 »

INSTITUTRICES :

Stagiaires. . .	1 100 fr.
De la 5 ^e classe.	1 200 »
— 4 ^e —	1 400 »
— 3 ^e —	1 500 »
— 2 ^e —	1 600 »
— 1 ^{re} —	1 700 »

5^o Qu'il soit créé une classe « hors cadre » comprenant au plus le vingtième du personnel départemental, recruté exclusivement au choix et recevant un traitement supérieur de 200 francs aux traitements de la première classe des instituteurs et des institutrices;

6^o Que les indemnités de direction soient de 100 fr. pour une école à deux classes, — de 200 fr. pour une école à trois classes, — de 300 fr. pour une école de quatre classes, — et de 400 fr. pour une école de plus de quatre classes;

7^o Que l'Etat accorde aux maîtres chargés de famille un supplément de traitement de 100 francs par enfant de moins de 18 ans à partir du troisième; ce traitement n'étant pas soumis à la retenue;

8^o Que pour chaque localité, l'indemnité de résidence soit fixée au même chiffre pour tous les instituteurs et les institutrices célibataires, — et que cette indemnité soit augmentée de moitié pour les maîtres mariés ou veufs avec enfants, — et doublée pour les maîtres ayant plus de deux enfants à leur charge, — sans effet rétroactif pour ceux qui jouissent actuellement d'une indemnité supérieure à celle qu'ils auraient par application de la mesure proposée.

(Séance du 26 juillet 1902.)

REVUE DE LA PRESSE

Un grand-maître de l'Université.

A propos du Concours général, M. Emile Charles, dans l'*Ecole laïque*, évoque le souvenir d'une solennité analogue du passé, et trace un excellent portrait de M. Villemain :

« Râblé, vouté, à demi bossu, la tête puissante, la figure creusée de sillons énergiques et moqueurs, il ressemblait à un Démosthène bâtarde, ou au paysan du Danube, si bien que la duchesse de C... nous disait un jour : « C'est un magnifique affranchi ! » Je l'ai encore revu sous une autre forme au musée de Madrid, dans cette toile de Murillo qui représente Démocrite, la tête penchée sur l'épaule et raillant le monde. Le jour du Concours général, c'était un triomphateur, sortant d'une victoire au milieu du frémissement de la foule, heureux et tâchant de se montrer bon prince. »

« Villemain, ajoute le publiciste, c'était bien le grand maître d'un temps de passion littéraire. Il avait la fièvre de l'éloquence. Il vibrait des pieds à la tête. Il consultait, pour de bon, un lycéen sur son discours, comme un fragment du grand public. »

*
**

Une fête parisienne de l'Enseignement populaire.

Sur la proposition de M. Rotival, le Comité de la *Philotechnique* a décidé de soumettre à l'Association de Paris, la proposition suivante : « Toutes les Unions, Universités et Groupes parisiens se joindraient à l'Association de Paris, pour célébrer solennellement l'ouverture des cours du soir. Cette grande fête de l'enseignement populaire aurait lieu à la Sorbonne et serait suivie d'un banquet. »

Ce serait là, pensons-nous, la première fête de

cette importance pour les œuvres post-scolaires. Souhaitons que la proposition aboutisse.

*
**

Le premier instituteur ardennais.

L'*Est républicain* nous apporte l'écho du banquet de l'Amicale des Ardennes. Au champagne, le premier toast fut porté par celui que notre confrère appelle « le premier instituteur ardennais », par le vénérable et sympathique M. Carré. M. l'inspecteur général honoraire Carré, dont le souvenir est resté vivace en France chez tous ceux qui ont reçu sa visite et ses conseils, n'est pas « un vieillard morose ». Il estime que la vie vaut bien qu'on la vive à condition qu'on modère ses désirs. Dans un discours plein de verve, il retrace les luttes d'antan, mais en vieux et « vrai libéral », il a confiance dans le progrès. Si tout n'est pas pour le mieux encore, l'avenir est assuré avec des maîtres ayant une foi active dans l'œuvre de l'école laïque. On devine de quel ban fut couvert le discours de M. Carré.

*
**

Sur le mensonge.

Le mensonge est la plus laide et la plus haïssable des choses, M. Faguet le proclame avec tous les moralistes dans un brillant article que vient de publier la *Revue bleue*. Mais il y a mensonge et mensonge et l'on reste désarmé, dans le monde, devant les « écarts d'imagination » de certains hommes qui mentent moins qu'ils n'exagèrent, comme disait A. Daudet. Avec quel humour M. Faguet plaide pour eux l'indulgence !

« L'homme qui se raconte, l'homme qui s'étale, ne peut pas bien savoir s'il ment puisque, après tout, il ne ment que comme un homme qui raconte ses rêves. Ce qu'il vous dit de lui, de ses succès, de ses conquêtes, de ses triomphes, de ses apothéoses, ne vous y trompez pas, c'est bien lui ; mais c'est non pas ce qu'il a fait mais ce qu'il a songé. Or, c'est bien lui encore. C'est même le fond de lui-même. Après tout il ne lui a manqué que l'occasion pour être en effet ce qu'il vous dit, si étonnamment, qu'il fût. Ce n'est cependant pas sa faute si l'occasion lui a fait défaut. Il est bien l'homme qu'il vous récite. Seulement les circonstances ne se sont pas prêtées à ce qu'il fût en acte. Doit-il pour si peu, se cacher, se déguiser, ne pas dire tout ce qu'il a en lui de beau, de grand, de précieux, de glorieux et d'immortel ? Vous ne voudriez pas.

Le « Gascon », et je n'ai pas besoin de dire que ce mot est une désignation psychologique et non géographique, qu'il y a des Gascons qui sont du Nord et des Gascons qui sont du Midi, le Gascon n'est pas un menteur : c'est un homme d'action qui n'a pas eu l'occasion d'agir et qui vous dit comme l'ayant fait tout ce qu'il était capable de faire, et tout ce qu'il a fait, vraiment, puisqu'il pouvait le faire... »

*
**

Les contre-maîtresses.

« Il serait souhaitable », dit l'*Industriel elbœuvien*, « de voir les ateliers de femmes exclusivement dirigés par les femmes, quelle que soit la nature de leur travail. La proximité des hommes a ses dangers et elle donne lieu à certaines préférences, souvent mal interprétées. La jalousie, l'envie, la haine de l'injustice peuvent pousser la femme aux pires excès et l'on a vu maintes fois que, dans les grèves, elles n'étaient ni les moins

ardentes, ni les moins tenaces. Pour les conduire et les surveiller, ce n'est pas un homme qui aura jamais « une main ferme sous un gant de velours ». Une femme seule possédera cette qualité, et son autorité, mêlée même de raideur, sera plus aisément acceptée et obéie, car elle connaîtra mieux que tout autre les imperfections de son sexe et ce qu'il convient de faire pour le maintenir dans la bonne voie. Elle saura mieux discerner et excuser certains fléchissements dans le travail de la femme, sachant, par expérience, que la nature ne lui a pas permis d'être, comme l'homme, toujours prête et disposée aux efforts physiques et à l'endurance professionnelle. »

Ce n'est là qu'une des faces du grand problème social du rôle de la femme. Partout où les exigences actuelles de la vie obligent la femme à travailler concurremment avec l'homme, que ce soit à l'atelier au magasin, au bureau, dans l'administration, la même question se pose, les mêmes difficultés se présentent. Mais les abus que l'on peut citer, les défauts de tact que l'on peut relever justifient-ils une solution rigoureuse et absolue? Les femmes elles-mêmes tiennent-elles tant que cela à être dirigées partout et toujours par des femmes? N'y a-t-il pas aussi certaines entreprises, commerciales, agricoles même, où les hommes acceptent la direction féminine d'une patronne? La vérité est dans les progrès de l'éducation sociale qui préparera les deux sexes à la vie active et mettra chacun à même de remplir ses fonctions avec une conscience parfaite du devoir professionnel. En attendant, contremaitres ou contremaitresses, directeurs ou directrices, inspecteurs ou inspectrices doivent, en effet, tenir compte de ce « que la nature n'a pas permis à la femme d'être, comme l'homme, toujours prête et disposée à l'effort. »

* *

L'instruction des conscrits.

Du vingt et unième volume de statistique générale que vient de publier le ministère du Commerce et de l'Industrie, nous pouvons détacher le tableau relatif à l'instruction des conscrits. L'examen en est intéressant.

Sur 324 334 conscrits incorporés en 1899 et dont l'instruction a été constatée, il y avait 14 707 illettrés, ne sachant absolument rien. 4 783 jeunes gens savaient lire, mais ne savaient pas écrire; 37 098 savaient lire et écrire, mais avaient une instruction élémentaire insuffisante; enfin 244 059 ont témoigné d'une instruction primaire plus développée.

Ainsi, 17 ans après la loi édictant l'obligation scolaire, sur 324 334 conscrits, 244 059 seulement, soit 75 0/0, ont le minimum d'instruction nécessaire au citoyen. Encore serait-ce se leurrer, sans doute, que de penser que les trois quarts des jeunes gens de 20 ans ont des notions suffisantes sur la langue française, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles et surtout en morale, en économie politique et en instruction civique. J'ai pour ma part reçu les témoignages de mes anciens élèves-maitres revenant du régiment et m'affirmant que la proportion des véritables illettrés atteignait jusqu'à 30 0/0 dans certains bataillons. Une telle constatation nous impose deux résolutions : 1° faire tout effort nécessaire pour que la fréquentation scolaire soit régulière avec l'obligation réellement observée;

2° persévérer dans l'action post-scolaire, qui seule peut diminuer le déchet et assurer les résultats de l'éducation populaire.

LECTOR.

REVUE DES BULLETINS DÉPARTEMENTAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Quelques conseils au sujet de l'enseignement de l'orthographe.

1° Empêcher que les enfants ne contractent, au point de vue de l'orthographe, de mauvaises habitudes.

En matière d'orthographe, on fait prendre à l'enfant de mauvaises habitudes, lorsqu'on lui demande d'« inventer », qu'il s'agisse de l'orthographe usuelle ou de l'orthographe d'accord.

Il faut qu'ils aient à se rappeler, non à inventer.

2° Apporter dans son enseignement, plan, suite et graduation; ne pas oublier que chaque leçon doit avoir un objet précis.

3° Comprendre que l'étude de l'orthographe est affaire d'observation, de raisonnement et de pratique.

Conséquences d'ordre pratique :

1° Tout texte faisant l'objet d'une dictée doit être, au préalable, lu et étudié de près;

2° Il ne faut dicter que les mots, formes ou constructions sur lesquels on a appelé l'attention des élèves. C'est là le sujet de l'exercice;

3° Les fautes doivent être corrigées par les élèves qui les ont faites, et chaque correction reproduite plusieurs fois. C'est une mauvaise habitude à remplacer par une bonne.

(Basses-Alpes.)

* *

La morale à l'école primaire. — La solidarité à l'école.

Les élèves de l'école publique de filles du faubourg de la Madeleine, à Bergerac, voyaient une de leurs petites compagnes, appartenant à une famille nécessiteuse, venir chaque jour en classe mal chaussée et pauvrement vêtue. Son excessive pâleur accusait de vives souffrances occasionnées par le froid rigoureux des derniers jours. Profondément émue par ce dénuement, elles se proposèrent d'habiller chaudement la fillette. Le jeudi suivant, elles arrivèrent à l'école avec de vieux vêtements, et, sous la direction de leurs maitresses, confectionnèrent un petit trousseau. Le lendemain, après l'école, elles retinrent leur petite camarade, la vêtirent d'habits bien chauds et lui remirent un gros paquet de linge de rechange.

L'année dernière, ces mêmes enfants, guidées par leur bon cœur, confectionnèrent une layette pour un nouveau-né dont les parents, récemment arrivés dans la localité, étaient dans la plus affreuse misère.

(Dordogne.)

* *

Recommandations aux institutrices d'écoles maternelles.

Dans une récente conférence, M^{me} Kergomard recommande vivement une série d'exercices d'é-

ducation domestique qu'il faudrait faire exécuter fréquemment aux enfants :

- 1° Se moucher.
- 2° Lacer les souliers.
- 3° Nettoyer les ongles.
- 4° Retrousser les manches pour se laver les mains.
- 5° Se laver les mains.
- 6° Se laver la figure et le cou.
- 7° Natter les cheveux. (Commencer par natter des ficelles, du raffa.)
- 8° Boutonner et déboutonner les tabliers.
- 9° Agrafer et dégrafer un manteau.
- 10° Mettre et enlever un vêtement.
- 11° Brosser les souliers.
- 12° Essuyer les tables avec un linge humide.
- 13° Plier une serviette et la placer dans le panier.
- 14° Se rincer la bouche.
- 15° Se gargariser avec de l'eau tiède.
- 16° Ouvrir la bouche et montrer la langue, la gorge.
- 17° Mettre un chiffon sur un doigt comme s'il était malade.
- 18° Mettre et ôter les serviettes-baverons.
- 19° Ouvrir et fermer les portes sans bruit.
- 20° Se frotter les pieds au paillason.
- 21° Frotter les barreaux des chaises.
- 22° Essuyer un objet avec soin.
- 23° Essuyer et frotter les cuillers de la cantine.
- 24° Essuyer les plinthes et les murs.
- 25° Balayer des débris quelconques dans une pelle.
- 26° Transporter un objet d'un endroit à un autre avec soin.
- 27° Se poser exactement en un certain endroit, d'une certaine façon.
- 28° Porter une tasse ou un verre à demi-plein d'eau sans en verser.
- 29° Relever une épingle et la piquer après une pelote.
- 30° Enfiler une aiguille.
- 31° Faire un nœud au bout d'un fil.
- 32° Coudre des boutons, une attache.
- 33° Pelotonner un fil, une ficelle.
- 34° Nouer deux ficelles ensemble.
- 35° Mouiller le coin d'un essuie-mains.
- 36° Etendre une pièce de linge comme pour la faire sécher.
- 37° Brosser un vêtement, des manches, un bord de robe, etc.
- 38° Prendre une position donnée. (Exercice d'ensemble et individuel.)
- 39° Faire un grand pas pour passer un obstacle supposé (flaque d'eau, rigole, endroit boueux, etc.)
- 40° Faire un petit paquet enveloppé dans du papier.
- 41° L'attacher avec une ficelle.

(Aveyron.)

..

Vœux émis par les Conseils départementaux.

Vœu tendant à obtenir du Conseil général le vote d'un crédit destiné à améliorer tout au moins le traitement des instituteurs et institutrices publiques qui ont de nombreuses et lourdes charges de famille.

(Gard.)

Vœu relatif à la substitution de cartes perma-

nentes d'identité aux cartes de voyages à demi-tarif sur les chemins de fer.

(Cher.)

« Que les vacances, dans les écoles primaires (élémentaires et maternelles), soient les mêmes que dans les écoles primaires supérieures ;

« Que les instituteurs et institutrices ayant ouvert des cours d'adultes, soient rétribués sur les fonds des communes, du département et de l'Etat ;

« Que les écoles de filles actuellement obligatoires et devenues inutiles, par suite de la diminution de la population, soient supprimées et que ces suppressions soient employées à des créations nouvelles. »

(Haute-Saône.)

Vœu tendant à faire accorder aux instituteurs et institutrices une carte permanente de voyage à demi-tarif sur tous les réseaux de chemins de fer français. Vœu tendant à autoriser les institutrices veuves d'instituteurs à cumuler leur traitement avec la portion de retraite provenant du mari.

(Hérault.)

La leçon de choses.

(Conclusions adoptées par les conférences pédagogiques de la circonscription de Gap.)

1. — La leçon de choses est une leçon spéciale qui a pour but l'éducation des sens et l'exercice des facultés intellectuelles (observation, jugement, raisonnement), au moyen de l'étude méthodique, par les enfants eux-mêmes, des propriétés de choses usuelles.

2. — L'acquisition de connaissances scientifiques, l'accroissement du vocabulaire, l'exercice du langage résultent d'une bonne leçon de choses ; il n'en sont jamais le but principal.

3. — Le rôle du maître consiste à guider les élèves et à diriger la leçon. C'est l'enfant qui observe, qui réfléchit, qui parle.

4. — La leçon de choses ne se fait jamais sans choses. Les croquis, les images, et surtout les descriptions et les lectures ne peuvent tenir lieu d'objets. En principe, les choses sont mises entre les mains de tous les enfants.

5. — Il est désirable que chaque école ait un musée composé d'objets usuels ; — musée qu'il ne faut pas confondre avec le nécessaire scientifique pour l'enseignement expérimental.

6. — Le domaine des leçons de choses est le suivant :

« 1° Choses naturelles usuelles (minéraux, plantes, produits naturels des animaux). »

« 2° Quelques objets manufacturés familiers aux enfants ; ex. : savon, bougie, tissu. »

« 3° (Parfois et pour les plus grands élèves) quelques phénomènes pouvant être observés et étudiés facilement par les enfants ; ex. : la dilatation des corps par la chaleur (leçon de généralisation ; préparation à l'enseignement scientifique). »

7. — Au début de chaque année, le maître arrête le programme de ses leçons de choses, en tenant compte : 1° des relations des divers objets à étudier successivement ; 2° de la facilité de se procurer en nombre suffisant ces objets (ordre des saisons).

8. — Dans toute leçon de choses, l'enfant étudie (comment ? pourquoi ?) :

« 1^o Les propriétés de l'objet, par l'intuition et l'observation directe (éducation des sens).

« 2^o Les rapports de l'objet avec d'autres objets, par l'observation, la comparaison, l'expérimentation, l'induction (éducation du jugement et du raisonnement). »

La leçon est complétée dans une troisième partie par l'étude des usages : application à la vie pratique, à l'agriculture, à l'industrie (déduire les usages des propriétés) et par quelques notions simples sur la provenance ou le principe de la fabrication.

9. — La leçon de choses s'adresse aux élèves des écoles maternelles, des classes enfantines, du cours élémentaire des écoles primaires. Elle a lieu deux fois au moins par semaine, et, si possible, tous les jours, avec les tout jeunes enfants. Dans les écoles à un seul maître, elle est commune à tous les cours, ou plutôt, elle est le point de départ d'une leçon donnée à tous. Dans ce cas, l'instituteur ajoute, pour les élèves du cours moyen, quelques renseignements complémentaires (notions pratiques ou scientifiques).
(Hautes-Alpes.)

VARIÉTÉS

UN HOMME

S'il était nécessaire d'avoir une occasion pour présenter M. Stead aux lecteurs de ce journal, le choix seul pourrait nous causer quelque embarras. Il ne se passe pas de semaine, en effet, sans que son nom figure dans les journaux politiques de ce pays : il a écrit ou parlé pour le droit et la justice, et la presse reproduit ses paroles toujours généreuses; il a entrepris quelque campagne nouvelle en faveur d'opprimés d'un continent noir, jaune ou blanc, et l'attention du monde le suit pour l'approuver ou le blâmer; bien des fois déjà nous avons imprimé son nom dans ces colonnes : n'a-t-il pas le premier, en Angleterre, ouvert sa Revue à la Correspondance inter-scolaire — cette œuvre utile et grande à laquelle il ne manque plus de consécration depuis que les autorités de tous les grands Etats l'ont approuvée et encouragée et qu'elle a poussé de nombreux rameaux —; cette année même, ne lui a-t-il pas, comme l'an dernier, largement ouvert sa bourse ?

*
*
*

William Thomas Stead est né le 3 juillet 1849, à Embleton. Il fut élevé à Silcoates School (Wakefield), établissement en quelque mesure réservé aux fils des ministres anglicans; les parents payaient une pension modeste, aussi la nourriture était grossière et peu abondante; mais l'éducation était bonne, en même temps que rude la discipline; quelques élèves de cette école ont fait leur chemin dans le monde financier, commercial, intellectuel. A quatorze ans, il est « clerk » dans un « office » de Newcastle, dont le chef est, semble-t-il, une sorte de consul de Russie. L'enthousiasme de M. Stead pour la Russie, qui paraît dater de cette époque, en fait un russophile de l'avant-veille. En 1871, nous le trouvons rédacteur en chef du *Northern Echo*, à Darlington; son œuvre de journaliste est remarquable; il collabore au *Pall Mall Gazette*, que dirigeait alors M. Morley, de 1880 à 1883; dirige ce même journal de 1883 à 1889, sans que son emprisonnement de 1885 interrompe sa tâche; il fonde la *Revue des Revues* en 1890, le journal *Help* et la *Revue américaine des Revues* en 1891; dirige plus tard des publications pour les enfants : *les Livres pour les Petits*; en 1893, il crée la Bibliothèque à deux sous, où figure son poète préféré, « celui à

qui il doit tout », l'Américain James Russell Lowell, dont il a porté les œuvres poétiques avec lui, « en Russie, en Irlande, en Italie, en prison, partout, toujours ».

D'autre part, la publication de nombreux ouvrages ponctue le temps qui s'écoule de 1884 à 1897 : c'est, en 1884 et 1888, *la Vérité sur la Marine et la Vérité sur la Russie*; en 1885, le fameux *Maiden Tribute to modern Babylon*, qui lui valut trois mois de séjour à la prison de Holloway; *le Pape et l'Ere nouvelle*, en 1889; *l'Histoire qui a transformé le monde* (1890); *Si Jésus-Christ venait à Chicago* (1893); *la Guerre du Travail aux Etats-Unis* (1894); *Sa Majesté la Reine* (1897); *le Monde invisible de Satan*, étude sur la démocratie au désespoir (1897).

De nombreux voyages sur le continent, en Amérique, dans toutes les parties du Royaume-Uni où, sans cesse, il conférencie, « lecture », guerroye contre quelque vice de l'organisation sociale anglaise ou humaine achèvent de faire de l'existence de M. Stead un vie singulièrement remplie.

*
*
*

M. Stead est avant tout un journaliste; il l'a été sans trêve ni repos depuis 1871; il l'était déjà, auparavant même, par sa collaboration gracieuse au *Northern Echo*. Dans le journalisme, il a marqué une trace profonde et durable; s'il n'a pas inventé l'interview, c'est lui, du moins, qui l'a introduit dans le journalisme londonien; il se fait de sa profession une haute et noble idée. On en est convaincu quand on a parcouru les quatre articles réunis en un petit volume par M. Edwin H. Stout : « Comment devenir journaliste? — Le gouvernement par la presse; — L'avenir du journalisme; — On demande un nouveau *Times*. » Il veut qu'un journaliste ait du cœur, du savoir accru et conservé par une grande mémoire, qu'il ait quelque chose à dire, le dise brièvement; qu'il soit un informateur sans doute, mais aussi un guide; il doit être à la fois la sentinelle avancée et le directeur de l'opinion publique; son œuvre doit être éducatrice et bienfaisante. A ce prix seulement, la presse est une puissance respectable.

Ce théoricien du journalisme a mis ses idées en pratique : il s'était, dès l'enfance, manifesté « redresseur de torts », il l'a été toute sa vie. Il prend sous sa protection toutes les faiblesses, toutes les victimes; il écrit, parle, voyage, donne sans mesure son temps, sa peine, son argent, sa

liberté; suivi par quelques fidèles, méconnu par beaucoup, haï et raillé par d'autres. Il avait un culte pour sa mère; ce culte, il l'a étendu à toutes les femmes, dont il a voulu l'émancipation; c'est pour les pauvres de Newcastle qu'il écrivit ses premiers articles; dans la croisade des « New Abolitionists », il fut un puissant avocat; l'Angleterre n'a pas oublié sa campagne contre les atrocités bulgares; à cet égard, les années qu'il passa à la *Pall Mall Gazette* furent particulièrement bien remplies. Il est pour l'Irlande contre sa propre patrie; toutes les oppressions, toutes les injustices le trouvent pour les combattre sans pitié et sans fatigue; il est pour l'Espagne contre l'Amérique, pour la Crète contre les Turcs, pour les Boërs contre l'Empire britannique. On l'accuse de s'être vendu; ses journaux, donc sa fortune, en souffrent; que lui importe? Il est sûr d'avoir servi les justes causes, et à cela, depuis l'enfance, il a tout sacrifié.

Les admirations qu'on lui témoigne ne l'éblouissent pas; les insultes ne l'émeuvent pas; il va son chemin, honnêtement, noblement, *purement*; bon à tous, sa famille, ses enfants, tous les « little ones » de Hayling Island, ses collaborateurs qui le vénèrent, les pauvres qu'il accueille, les jeunes qu'il encourage. Puritain, il est indulgent aux coupables; démocrate, il respecte les sincères adversaires politiques; mais, patriote et *impérialiste* au bon sens du mot, il est sans pitié pour les hypocrites, les jingoïstes de son pays qui, sous prétexte d'inégalités à redresser, firent une guerre abominable à un peuple chrétien, protestant comme eux, libre, civilisé, généreux, dont le seul tort était d'occuper un sol qui recèle de l'or et des diamants...

Le fougueux lutteur qu'il est aspire pourtant après la paix: nul n'a mieux préparé les voies au tsar, nul n'a accueilli avec plus de joie la conférence de la Haye; il aime la paix, le calme, la vie de famille, la campagne reposante, la mer douce et plane de son île d'Hayling, « l'onde limpide sous son canot »; mais il bataille, parce qu'il le faut pour le bien, pour le mieux, parce que lutter est le devoir du journaliste dont la vie active doit avoir pour but *les autres avant soi-même*.

GASTON MOUCHET.

LES PROVERBES A LA MODE

Le proverbe, c'est le verbe même d'une nation. Si l'on pouvait les réunir tous, leur nombre constituerait une sorte de Code populaire. Ce serait la Treizième Table de la Loi.

Un proverbe nouveau, c'est-à-dire un proverbe non encore entendu, cause une joie spéciale. Il semble une échappée sur le large et clair horizon du bon sens humain.

Joie assez rare, d'ailleurs! Les proverbes que citent les gens qui en citent le plus sont presque toujours les mêmes. Sancho Pança nous fait sourire parce qu'il tourne dans un cercle qui, pour être le contraire d'un cercle vicieux, n'en est pas moins fort étroit.

Afin de goûter cette joie, on peut s'adresser aux langues étrangères. Les proverbes russes vont sans doute être à la mode. Déjà, le savant et charmant Cherbuliez aimait à nous en citer. Il

insistait volontiers sur celui-ci, aussi judicieux que pittoresque: « *Il faut plus d'un jour pour faire le tour d'un homme.* »

Mieux encore! Afin de goûter pleinement la joie d'un proverbe non-entendu, on peut s'adresser à nos vieux auteurs français. Il y a, dans le *Roman de Renart*, telle *branche fleurie*, où la sagesse des nations bavarde à perdre haleine.

Cependant les proverbes sont surtout des rubriques latines. Rome, voilà leur terre, leur cité, leur race, leur langue d'élection. Ils l'ont faite à leur image et « elle le leur a bien rendu »!

Les proverbes romains ont un air rude et superbes de populi-consultes.

Ce sont des sentences propres à tout régler et à tout déterminer, dans tout le cours de l'existence.

Sentences sans appel! Ni intrigue, ni complot ne sauraient les faire abroger.

* * *

Quelle expérience impitoyable! Quel bon sens brutal et salutaire!

Il y a là, en son essence, la vraie science de la vie, acquise par un peuple énergique et avare. Citons au hasard:

Mieux vaut acheter que demander et même qu'accepter.

La vérité se perd au milieu des disputes. (La France, optimiste et tolérante, répond: « De la discussion jaillit la lumière. »)

Mauvais avis nuit plus au conseiller qu'au conseillé.

Celui qui a fait deux naufrages a tort de s'en prendre à la mer.

Un refus fait avec grâce vaut presque un bienfait. (Admirable adage à l'usage des hommes politiques!)

Ne confie rien à une femme ni à sa mémoire.

Avant même d'être juriste ou soldat, le Romain est agriculteur. De là maints proverbes rustiques, drus et pleins de saveur:

Disputer sur la laine des chèvres (chercher des querelles pour rien). *Conte des histoires à un âne sourd* (expliquer à quelqu'un des choses trop compliquées pour lui). *Songer à creuser un puits au moment de la soif.*

On ne peut avaler et souffler en même temps (faire deux choses à la fois).

Avoir du foin à la corne (être batailleur et vindicatif, comme ces bœufs dangereux à qui on attachait une touffe de foin pour avertir les passants).

Mettre un bât sur un bœuf (donner à quelqu'un une mission qui ne lui convient guère).

Que le porc ne cherche pas à faire la leçon à Minerve! (Ceci s'adresse au pédantisme des plus ignorants.)

Et ce dicton délicieux, d'un accent si vif et si cordial: *En voyage, un ami gai vaut un char.*

Phrases vraiment lapidaires dont quelques-unes semblent gravées sur les bornes des champs, les autres sur les pierres que décochaient les adroits frondeurs du vieux temps...

Renouvelons aux bonnes sources notre provision de proverbes.

Mais quoi! « *Il n'est pas toujours donné à tous ceux qui ont une cithare d'en savoir jouer.* »

EMILE HINZELIN.

UNE HÉROÏNE

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné le prix suivant :

Le *Prix François-Joseph Audiffred*, « de la valeur de 15 000 francs et destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements, de quelque genre qu'ils soient », à M^{me} Meyrier, femme du vice-consul de France à Diarbekir, pour sa vaillante conduite et le dévouement qu'elle a montré lors des massacres d'Arménie en 1895 et 1896.

M. Liard chargé du rapport sur ce prix s'exprime en ces termes :

«... Quelques mois plus tard, au printemps, trois cents chrétiens vinrent demander au consul de les emmener à la côte. Il n'eût pas hésité à le faire, s'il ne lui eût semblé que son devoir était de rester, son absence pouvant être l'occasion de nouvelles tueries. Alors sa femme s'offrit pour conduire la caravane, et voici le récit qu'a fait de ce voyage un historien très exactement renseigné :

« Il faut quinze jours de cheval jusqu'à Alexandrette, le port le plus voisin. Les villages ont été pillés. Les Kurdes coupent la route. La femme du consul a quatre petits enfants, dont un à la mamelle. Elle part avec trois cents personnes et plusieurs centaines de chevaux. Le gouverneur lui offre une escorte, mais pour elle seule.

« Elle déclare que l'escorte protégera tout le

monde ou qu'elle ne l'acceptera pas ; puis, pour forcer les gendarmes à veiller sur toute la colonne, elle envoie ses enfants en tête et reste en queue. Elle voyage à cheval et ses enfants en litière. De temps en temps elle monte dans la litière et allaite son nourrisson.

« Il faut, à chaque étape, assurer les vivres et le coucher de tous ; souvent, la nuit, il faut se relever, faire le tour du camp et calmer les pa-niques.

« A Biredjik, au passage de l'Euphrate, des ordres sont venus de Constantinople « de laisser passer la femme du consul de France » ; les autorités locales en concluent qu'il faut arrêter les autres.

« Mais elle envoie ses enfants sur l'autre rive du fleuve et annonce qu'elle passera la dernière, après toute la colonne, et que, si le préfet la fait attendre, si son nourrisson vient à mourir de faim, on verra une bonne fois où sont les responsabilités. Le préfet cède et la caravane repart.

« A travers un pays en révolution, au milieu des bandes de Kurdes et de Circassiens, après deux semaines, on arrive à la mer. Le femme du consul embarque tout son monde et monte à bord la dernière.

« Il nous a semblé que la vaillante femme qui, dans ces redoutables circonstances, a si noblement personifié la France, la France brave, généreuse et pitoyable, était digne du prix institué par M. Audiffred pour « les grands dévouements. »

ACTES OFFICIELS

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PERSONNEL. — NOMINATIONS

École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses.

Maîtresses répétitrices.

20 août. — M^{lle} Brémond, professeur à l'école normale de Digne, est nommée maîtresse répétitrice à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, en remplacement de M^{me} Perseil, qui est appelée à d'autres fonctions ; — M^{lle} Sélet, professeur à l'école primaire supérieure de Pont-à-Mousson, est nommée maîtresse répétitrice à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, en remplacement de M^{lle} Martin, qui est appelée à d'autres fonctions.

Inspection de l'enseignement primaire.

20 août. — M. Raguel va de Nogent-sur-Seine à Troyes ; — M. Jossierand va de Charolles à Saint-Etienne ; — M. Barthélemy va de Mirande à Montbrison.

Écoles normales primaires.

INSTITUTEURS.

Directeurs.

20 août. — M. Mahuet va de Constantine à Vesoul, en remplacement de M. Vallée, admis à la retraite ; — M. Clais, inspecteur de l'enseignement primaire à Bône, est nommé, à dater du 1^{er} octobre 1902, directeur (5^e classe) de l'école normale de Constantine, en remplacement de M. Mahuet, qui reçoit une autre destination.

INSTITUTRICES.

Directrices.

20 août. — M^{lle} Mayaud va de Dijon à Troyes ; — M^{lle} Thiébault va de Saint-Brieuc à Dijon ; — M^{me} Eidenschenk

va de Chambéry à Saint-Brieuc ; — M^{me} Paringaux va de Rodez à Chambéry ; — M^{me} Perseil, maîtresse répétitrice à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, est nommée directrice (5^e classe) de l'école normale de Rodez, en remplacement de M^{me} Paringaux ; — Un congé de trois mois est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M^{lle} Jacquemin, directrice de l'école normale de Perpignan ; — M^{lle} Martin, maîtresse répétitrice à l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses, est nommée, à titre provisoire, directrice (5^e classe) de l'école normale de Perpignan, et chargée, à ce titre, de suppléer M^{lle} Jacquemin, en congé pour raisons de santé.

Écoles primaires supérieures.

GARÇONS.

Directeurs.

19 août. — M. Jean, professeur à l'école primaire supérieure de la rue Puget, à Marseille, est nommé directeur (5^e classe) de l'école primaire supérieure de la rue Puget, à Marseille, en remplacement de M. Boyer, décédé ; — M. Laroche, va de Lembeye à Mirande, en remplacement de M. Tisseyre, qui a reçu une autre destination.

FILLES.

Directrices.

20 août. — M^{me} Péré, née Costahande, va de Montcuq à Guimgamp, en remplacement de M^{me} Durand-Charon admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite ; — M^{lle} Viault, professeur à l'école normale de Melun, est nommée directrice (5^e classe), de l'école primaire supérieure de Quimperlé, en remplacement de M^{lle} Touzard, en congé sur sa demande ; — M^{lle} Jacquot, professeur à l'école normale de Caen, est nommée directrice (5^e classe) de l'école primaire supérieure de Mamers, en remplacement de M^{lle} Grauvogel, qui reçoit une autre destination ; — M^{lle} Stoltz, directrice (4^e classe) de l'école primaire supérieure de Clamecy, est nommée directrice (même classe) de l'école primaire supérieure de Verdun (emploi nouveau).

AVIS ADMINISTRATIFS

Ecole normale supérieure d'enseignement
primaire de Saint-Cloud.

25 août. — Sont nommés élèves de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud :

Ordre des lettres.

MM. Charcosset (Claude-Catherin), élève-maître de 4^e année à l'école normale de l'Isère; — Royer (Edmond), délégué à l'école primaire supérieure de Tarare (Rhône); — Doreau (Louis), instituteur stagiaire en congé, élève au collège Chaptal; — Setier (Albert-Emile-Régis), élève maître de 4^e année à l'école normale de l'Isère; — Sauvau (Emile-Prosper-Gaston-André), élève maître de 4^e année à l'école normale de l'Isère; — Jacquiau (Charles-François-Eugène), instituteur adjoint, délégué à l'école normale supérieure de Vervins; — Bugnon (Charles-Emile), instituteur en congé, étudiant à la Faculté des lettres de Besançon.

Ordre des sciences.

MM. Jarry (Léonce), élève de 4^e année à l'école normale d'instituteurs de Beauvais; — Mauguin (Charles-Victor), instituteur délégué dans les fonctions de maître primaire au collège de Provins, actuellement en congé; — Lallemand (Georges-Auguste), élève de 4^e année à l'école normale de Nancy; — Robert (Michel-Charles-Jean-Baptiste), élève à l'école primaire supérieure J.-B.-Say; — Bland (Charles-Alexis-Marie-Louis), élève au collège Chaptal; — Duittoz (Charles-Alexis), élève-maître de 4^e année, à l'école normale de l'Isère; — Barrée (Maurice-Jules-Alphonse), instituteur en congé.

Ecole normale supérieure d'enseignement
primaire de Fontenay-aux-Roses.

25 août. — Sont nommées élèves de l'école normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses :

Ordre des lettres.

MM^{les} Dubuisson (Yvonne), élève au collège de jeunes filles, à Saumur; — Morel (Berthe-Eugénie-Marie-Joséphine), élève au lycée de jeunes filles à Besançon; — Gaud (Jeanne-Marie-Cornélie), élève au lycée de jeunes filles, à Toulouse; — Pussot (Marie-Louise-Joséphine), élève au collège de jeunes filles, à Louhans; — Malard (Marie-Louise-Cécile), élève de 6^e année (lettres), au lycée de jeunes filles, à Versailles; — Dufay (Jeanne-Marie-Léa), élève au lycée de jeunes filles, à Besançon; — Reboud (Fanny-Marie), élève au lycée de jeunes filles, à Grenoble; — Fradet (Marguerite-Joséphine), élève au lycée de jeunes filles, à Agen; —

Dornier (Maria-Adeline-Laure-Augustine), maîtresse adjointe à l'école primaire supérieure de Belfort; — Corbex (Marie-Louise), élève au lycée Fénelon (Paris); — Bonichon (Marie-Madeleine-Marguerite), institutrice adjointe à l'école primaire supérieure d'Epinal.

Ordre des sciences.

M^{lles} Paris (Jeane-Emma-Fernande), élève à l'école normale de Candéran; — Désir (Octavie-Berthe), élève au lycée de jeunes filles, à Besançon; — Pruvost (Claire-Madeleine), élève au lycée de jeunes filles, à Amiens; — Curély (Jeanne-Marie), élève au lycée de jeunes filles, à Amiens; — Rougé (Camille-Rose-Jeanne), élève au lycée de jeunes filles, à Toulouse; — Seveste (Marie-Valentine-Louise), étudiante (école primaire supérieure de Landrecies); — Gauthier (Blanche-Louise-Aline), institutrice stagiaire à Bar-sur-Aube; — Touffreau (Henriette), élève au lycée de jeunes filles, à Nantes.

Laïcisation d'écoles.

(Exécution de l'article 19 de la loi du 30 octobre 1886.)

Par arrêtés préfectoraux, les écoles publiques de filles de Savigny-le-Vieux (département de la Manche), de Monléon-Magnoac (département des Hautes-Pyrénées), de Gillocourt (département de l'Oise) ont été laïcisées.

(Journal officiel.)

ENQUÊTE

SUR LES CONDITIONS DE LA VIE DES INSTITUTEURS

Tous les Membres de l'Enseignement primaire ont un grand intérêt à prendre connaissance des résultats de cette enquête qui ont été publiés dans le n° 17 du *Manuel général* du 25 avril 1902, et qui forme une brochure en vente au prix de UN FRANC à la LIBRAIRIE HACHETTE et C^{ie}.

PETITES ANNONCES

Pour répondre au désir souvent exprimé par bon nombre de nos lecteurs, nous ouvrons à leur usage, dans nos colonnes, une rubrique de « Petites Annonces », où nous insérerons celles qu'ils jugeront utile de nous envoyer, au prix de 10 centimes par mot.

Prière de joindre, en mandat ou timbres-poste, le montant de l'insertion calculé sur ce tarif, avec le texte de l'annonce à insérer.

L'Administration du *Manuel Général* se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans en donner de motifs, les annonces qu'il ne lui conviendrait pas d'insérer.

Les annonces de librairie notamment ne sont pas acceptées.

Privilege réservé à nos abonnés d'un an : 20 mots gratuits.

(*) Pour répondre aux « Petites Annonces » dans lesquelles il n'est pas indiqué d'adresse, nos lecteurs n'ont qu'à écrire leur proposition, la glisser sous une enveloppe, inscrire sur le côté gauche de cette enveloppe le

l'annonce et coller sur l'autre côté un timbre de 15 centimes (conformément au modèle A), puis envoyer le tout dans une

B	15
Administration	cent.
du « Manuel Général »	
Service de la Publicité	
79, Bd St-Germain	

Ancienne maison Godin, Colin et C^{ie} à Guise (Aisne). — On demande, pour les écoles de la Société, un instituteur pourvu, tout au moins, du brevet simple, pour les classes primaires élémentaires. Fournir les références, en adressant les demandes à M. Colin, administrateur de la Société, avec la mention : « Personnelle ». M. G. 162.

Institutrice, étudiante sciences, excellentes références, accepterait surveillance établissement de jeunes filles, grande ville. M. G. 164

On demande une institutrice sachant anglais, pour trois enfants. Campagne toute l'année. Daillie Mondrepuis, par Hirson (Aisne). M. G. 169.

Institution Schoch, à St-Maurice (Seine), demande 3 instituteurs brevetés, de 20 à 25 ans, des départements limitrophes. Traitements de 50 francs et au-delà. Nourris, logés, blanchis.

M. G. 170.

Institution évangélique, Nîmes. Directrice M^{lle} Kellermann. Préparation examens. Pensionnat, externat, classe enfantine. Vie de famille. Prix modérés. Envoi de prospectus.

M. G. 171.

Institutrice à la campagne, prendrait pensionnaire de 5 à 12 ans, pour la rentrée d'octobre.

M. G. 172.

Institution Huré au Raincy (S.-et-O.). Etudes primaires, primaires supérieures et commerciales. Langues vivantes. Réduction de 20 0/0 aux membres de l'enseignement.

M. G. 173.

Directrice école primaire supérieure, grande ville, demande institutrice étudiante lettres pour surveillance d'externat : dortoir, promenades, répétitions. Pressé.

M. G. 174.

M. G. 10

15
cent.

Numéro de



Contre la **CONSTIPATION**
et ses conséquences :
PURGATIFS, DÉPURATIFS
— **ANTISEPTIQUES** —
EXIGER les VÉRITABLES
avec l'Étiquette ci-jointe en 4 couleurs
et le **NOM du DOCTEUR FRANK**
1^{er} 50 la 1/2 B^{re} (50 grains); 3 fr. la B^{re} (105 grains).
Notice dans chaque Boîte. TOUTES PHARMACIES

CRAIE ET PASTELS ROBERT

Durieu, Usine et Bureaux, 156, rue Broca, Paris, XIII^e Arrond., Succ^r de F. Jacquier et C^{ie}.
Seule fabrique de Craie et Pastel « Robert » de toutes couleurs pour tableaux noirs, etc. — Exiger la marque à feu sur les boîtes : Craie Robert (déposée). La craie artificielle « Robert », très douce, a l'avantage de ne pas rayer les tableaux et de ne pas salir les doigts. Craie « Robert » pour tailleurs et billards, en toutes couleurs, qualité supérieure. — Toiles et tableaux ardoisés. Ardoises naturelles et factices avec encadrement métallique perfectionné et breveté. Envoi franco de tarifs et échantillons.
Remise aux membres du corps enseignant.

AUTOCOPISTE-NOIR Imprimez vous-même

Circulaires, Dessins, Plans, Musique, Photographie. — SPECIMENS franco. J. DUBOULOZ, 9, Bd Poissonnière, Paris. HORS-CON JOURS. MEMBRE DU JURY, Paris 1900.

L'AIDE DU CONFÉRENCIER

Service spécial de LOCATION DE DIAPPOSITIVES pour Conférences Scientifiques et Mondaines avec PROJECTIONS LUMINEUSES
Vient de paraître la série 179; Conférence sur LA TUBERCULOSE, calamité publique, par P. GUICHARD, lauréat du concours public (1901) de la Société de Pré-servation contre la Tuberculose, par l'Éducation populaire, assistant de Radiologie du professeur Laborde, au Laboratoire des travaux pratiques de Physiologie de la Faculté de Médecine.
LIVRET EXPLICATIF, prix : 1 franc. Ce livret explicatif sera envoyé franco à toute personne adressant cette annonce accompagnée de 50 centimes à **RADIGUET & MASSIOT** 13 et 15, boulevard des Filles-du-Calvaire, 3^e Arr^t, PARIS

4 fr. MANDOLINES marque "La Divina" préférée

des délicats, des artistes... En un riche étui, avec 6 médiators et une méthode remarquable, la mandoline "La Divina", d'une sonorité exquise est expédiée franco en toutes gares de France au prix de 52 fr. payables en 12 mensualités de 4 fr. et égale somme en commandant. La "Divina" modèle supérieur, instrument de haute valeur artistique, coûte, avec mêmes accessoires, 94 fr. en 12 mensualités de 7 fr. et 10 fr. en commandant au **COMPTOIR UNIVERSEL de FRANCE** 60, rue de Provence, Paris.



Franco à l'essai. — Spécimen des **MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU**
Les Fabriques de G. TRIBAUDEAU, F^{rs} principaux à BESANCON, livrent par an plus de 500.000 objets : Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Franco Tarifs Illustrés
Remise aux Fonctionnaires.



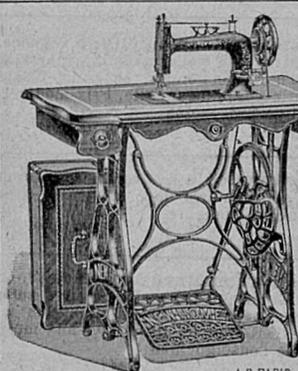
ON VIT TRANQUILLE CHEZ SOI

Avec la Tricotuse "L'UNIVERSELLE" fabriquant 50 fois plus vite et mieux qu'à la main les articles courants de bonneterie; bas, chaussettes, gilets, etc., d'un emploi général. Apprentissage en quelques jours — Grandes facilités de paiement — Esompte au comptant.
Maison LOUIS MONFORT
9, AVENUE VICTORIA — PARIS
Tarif Renseignements franco sur demande.

75 fr. APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE

5 fr. 50 par Mois
FAMILY-DÉTECTIVE. Fabrication très soignée. Simple, pratique à portée de tous. — Optique de précision, trousse de trois lentilles complémentaires pour opérer à 1^m, 3^m, 5^m et réussir à merveille le portrait. Instantané obtenu à toutes les vitesses. Escamotage avec compteur indiquant le nombre des plaques escamotées. Propulseur avec poire, etc. Matériel compl. et Produits, le tout 5^{fr} 50 par mois et 9 fr. en faisant la commande. **COMPTOIR UNIVERSEL de FRANCE**, 60, r. de Provence, Paris.

PLUME SCOLAIRE DE J. ALEXANDRE



EXTRAIT de la Conférence de Madame ***
Inspectrice des Ecoles :

MESSIEURS, MESSAMES, MESDEMOISELLES,
« La Machine à coudre à force
« les portes de l'Université ; — son emploi est inscrit au programme des Ecoles. —
« il faut reconnaître qu'aucune n'égale la "NEW HOME" qui, depuis plus de
« vingt ans, et après Concours, a été adoptée comme Type de Démonstration, pour
« l'Enseignement de la Couture dans les Ecoles Professionnelles de Paris et en France
« dans la plupart des Ecoles et les Lycées de Jeunes Filles.
« Ce n'est que justice, d'ailleurs, car, un peu élastique, sa pignre sans embû,
« convient aux travaux les plus variés, aussi son emploi se généralise-t-il chez
« les principaux Couturiers. — La "NEW HOME" qui a, en 1889, obtenu la
« Médaille d'Or, vient, en 1900, d'être déclarée Hors Concours! (la plus Haute
« Distinction) avec Deux Médailles pour ses Collaborateurs.
« Soit qu'elles le doivent aux économies de la Maitresse, à la libéralité du Conseil
« précieux auxiliaire du travail, il en est cependant, qui ne la possèdent pas encore, et c'est
« pourquoi la Direction de Paris et ses Agents en Province accordent aux Ateliers et au Corps
« Enseignant des prix de faveur avec de larges facilités de paiement. »



Agence G^{ie} **A. RIBBOURG**, 11, N^o 123, Rue de Reuilly. (XII^e)
à PARIS, Ing^r Méc. D.
La **NEW HOME** est vendue partout par les Principaux Négociants avec autant d'avantages qu'à l'Agence G^{ie} Catalogue 4^{fr}. Envoi partout.



Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Vient de paraître :

I. PRÉCEPTIS

PROFESSEUR PRINCIPAL A L'ÉCOLE MILITAIRE PRÉPARATOIRE DE MONTREUIL-SUR-MER

PRÉCIS

DES

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX PROGRAMMES

des Écoles primaires supérieures, du Brevet élémentaire
et de l'Enseignement secondaire des jeunes filles

AVEC UNE PRÉFACE

Par G. COLOMB

SOUS-DIRECTEUR DU LABORATOIRE DE BOTANIQUE DE LA SORBONNE

Un volume in-16 illustré de 347 figures, cartonnage toile 4 fr.

ON VEND SÉPARÉMENT :

Précis des Sciences physiques. 1 vol. in-16 cart. toile . . . 2 fr.

Précis des Sciences naturelles. 1 vol. in-16 cart. toile . . . 2 fr.

M. Préceptis a pensé, non sans raison, qu'il serait fort utile pour les élèves, comme pour les maîtres, de posséder un bon résumé de sciences physiques et naturelles destiné aux Enseignements intermédiaires entre l'École primaire et le Lycée.

Il a donc rédigé avec un soin, une science et une conscience auxquels je me plais à rendre hommage ce petit livre qui renferme, en 470 pages, un mémoire clair et complet de toutes les matières comprises dans les programmes des Cours complémentaires des Ecoles primaires supérieures, de l'Enseignement des Jeunes Filles et du Brevet élémentaire.

Étant donné le nombre restreint des pages qu'il renferme, ce petit livre n'a pas la prétention de se substituer à l'enseignement oral des maîtres ; mais il remplacera avec avantage le sommaire que les maîtres ont pris l'habitude de dicter à la fin de chaque classe.

Ce sommaire dicté est nécessaire, d'abord parce qu'il y a fort peu d'élèves qui sachent prendre des notes convenables et ensuite parce qu'il permet aux élèves de se reconnaître au milieu de la multitude de connaissances qu'on exige d'eux. Pendant toute la durée de leurs études, il est pour eux un guide sûr et fidèle.

Malheureusement une dictée prend toujours un certain temps et c'est un inconvénient tellement sérieux que beaucoup de professeurs ont dû renoncer au sommaire sous peine de ne pouvoir arriver au bout de leur programme.

Le livre de M. Préceptis est un ensemble de sommaires tout faits. En l'adoptant, les maîtres gagneront donc un temps précieux et ils mettront entre les mains de leurs élèves un guide nécessaire.

Telle est l'idée même du livre.

L'exécution présentait, on s'en rend compte, de sérieuses difficultés.

Il fallait, en effet, d'une part éviter la sécheresse d'une énumération rapide de faits et de principes, d'autre part ne pas se perdre dans des développe-

ments qui auraient dépassé le cadre restreint dans lequel on était tenu de se renfermer.

Avec une habileté et une science pédagogique qui dénotent une longue expérience professionnelle, M. Préceptis a su naviguer entre ces deux écueils.

Sans nuire à la clarté toujours lumineuse de son exposition, il a su partout condenser en quelques phrases brèves de longues démonstrations et des raisonnements compliqués. En toutes circonstances, il a su trouver le mot caractéristique et qui frappe.

De nombreuses figures, fort bien choisies, des schémas plus nombreux encore, complétés par des légendes explicatives, viennent éclairer le texte et suppléer à la concision du discours.

Aussi, l'élève attentif, qui après le cours ou lorsqu'il s'agira de repasser ses matières en vue d'une composition ou d'un examen lira ce livre et étudiera les figures, ne manquera pas de voir surgir devant lui, vivante, la leçon du maître.

Son travail de révision sera donc singulièrement facilité par le pouvoir évocateur qu'il est impossible de ne pas constater dans l'ouvrage de M. Préceptis.

De ce que cet ouvrage est indispensable aux élèves qui suivent un cours, il ne s'ensuit pas qu'il soit sans utilité pour ceux, moins privilégiés, qui ne peuvent pas jouir des leçons d'un maître. Car de cette *collaboration* du texte et de l'image que nous avons signalée plus haut résulte un ensemble très complet qui constitue une excellente introduction à la lecture d'ouvrages plus détaillés.

Ma conviction est donc que tous, maîtres et élèves, ont le plus grand intérêt à faire bon accueil au livre de M. Préceptis. Je suis sûr que ce livre rendra les plus grands services. C'est d'ailleurs l'œuvre réfléchie d'un homme qui connaît à fond ce qu'il enseigne et qui sait enseigner.

G. COLOMB,

Sous-Directeur du laboratoire de Botanique de la Sorbonne.

Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Vient de paraître :

J. DUSSOUCHET

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE GRAMMAIRE AU LYCÉE HENRI IV

COURS PRIMAIRE

DE

GRAMMAIRE FRANÇAISE

Théorie

990 Exercices

150 Rédactions

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX PROGRAMMES OFFICIELS ET A L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26 FÉVRIER 1901
RELATIF A L'ORTHOGRAPHE

COURS MOYEN

CERTIFICAT D'ÉTUDES (9 À 11 ANS)

LIVRE DE L'ÉLÈVE. — Un volume in-16 de 288 pages avec gravures. Cartonné. . 1 fr. 25

Ce livre est destiné au Cours moyen des écoles primaires, c'est-à-dire aux enfants de 9 à 11 ans qui se préparent au Certificat d'études.

Il se distingue par les nouveautés suivantes :

La **partie théorique**, très courte, comprend 100 pages à peine sur les 288 pages du volume entier; les règles toujours déduites des exemples sont condensées dans une formule précise et facile à apprendre par cœur.

Chaque leçon de grammaire avec les exercices correspondants forme un groupe distinct de deux ou plusieurs pages.

Les **Exercices**, au nombre de **990**, comprennent :

240 Groupes de mots ou de phrases détachées pour l'application immédiate de la règle.

255 Dictées sur l'orthographe de règle; elles sont toujours accompagnées de questions d'intelligence et de grammaire, semblables à celles qui suivent les dictées données dans la plupart des examens du Certificat d'études.

250 Exercices d'orthographe d'usage; homonymes, synonymes, contraires, dérivés et composés.
95 Exercices d'élocution pour l'explication des morceaux (prose et poésie) à étudier ou à reproduire par écrit.

150 Rédactions d'observation et d'invention se rapportant à la morale, ou empruntés aux besoins de la vie quotidienne, ou choisies parmi les sujets donnés au Certificat d'études.

Une place très importante a été donnée à la *conjugaison*, ainsi qu'à l'*analyse grammaticale et logique*.

Les exercices sont divisés en deux séries : la *première série* destinée à la 1^{re} année du Cours moyen; la *seconde série* (*Exercices complémentaires*) aux élèves de la 2^e année du Cours moyen.

Le Cours complet comprendra 8 volumes in-16 cartonnés :

I. Cours préparatoire.	Livre de l'élève.	1 volume.	»	»
—	Livre du maître.	1 volume.	»	»
II. Cours élémentaire.	Livre de l'élève.	1 volume avec gravures — (en vente).	0 fr.	75
—	Livre du maître.	1 volume — (en vente).	2 fr.	50
III. Cours moyen.	Livre de l'élève.	1 volume — (en vente).	1 fr.	25
—	Livre du maître.	1 volume.	»	»
IV. Cours supérieur.	Livre de l'élève.	1 volume.	»	»
—	Livre du maître.	1 volume.	»	»